



الإتحاد العام لمقاولات المغرب
+oEe+oCo+oE+I+CoOI+εEεIIMCVOεE
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclaration de Rome:

Signée par le Maroc parmi les 14 pays méditerranéens s'unissant pour renforcer la lutte contre la contrefaçon

Le Maroc a contribué aux travaux de la 3^{ème} Rencontre euro-méditerranéenne des Comités nationaux de lutte contre la contrefaçon (CNAC Euromed) qui a eu lieu à Rome le 25 Novembre 2014, regroupant les représentants des 14 pays suivants: l'Algérie, la Bulgarie, la Croatie, la France, la Grèce, l'Italie, la Jordanie, le Malte, le Maroc, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Slovénie, et l'Espagne.

En s'engageant davantage dans le processus de lutte contre la contrefaçon dans un cadre de partenariat international, le Maroc faisait partie des pays qui ont soutenu ce processus de coopération dans le pourtour euro-méditerranéen, en signant en 2008 la 1^{ère} Déclaration de Cannes puis en abritant en Décembre 2009 la 2^{ème} rencontre de ces comités CNACs, avec la présidence de son Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon (CONPIAC).

Le Maroc, représenté à cette 3^{ème} rencontre par un représentant de l'OMPIC et un représentant de la CGEM, les deux acteurs pilotes du CONPIAC, a partagé son expérience en la matière, notamment les mesures appliquées de lutte contre la contrefaçon, les activités de sensibilisation et les actions de coopération à l'international menées par le CONPIAC ainsi que l'évaluation de l'impact économique de la contrefaçon au Maroc ressortie par l'étude à ce sujet réalisée en 2012.

Les travaux de cette 3^{ème} rencontre ont été couronnés par la signature notamment par le Maroc, de la "Déclaration de Rome de renforcement de la lutte contre la contrefaçon". Cette Déclaration vise à relancer les efforts dans les pays signataires pour un renforcement de la coordination nationale entre les autorités publiques et privées à travers la création et le maintien de comités nationaux anti-contrefaçon et conforter la coopération internationale dans les domaines suivants :

- moyens pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle ;
- lutte contre la contrefaçon en ligne ;
- communication /information /éducation, afin de sensibiliser les consommateurs, les entreprises, les institutions ou autres cibles pertinentes ;
- formation, afin de concevoir des parcours de formation pour le personnel des organismes de répression, les juges et les entreprises ;
- cadre législatif et institutionnel, afin de promouvoir l'échange de connaissances et d'informations sur le système juridique national, les plans nationaux de lutte contre la contrefaçon et leur mise en œuvre.

La 3^{ème} réunion des CNAC Euromed a été organisée en tant qu'événement officiel de la présidence italienne de l'Union européenne par le Ministère du Développement économique et du Conseil italien anti-contrefaçon en collaboration avec l'INPI et le CNAC de France et avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).